

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE
NARBONNE

DOMAINE :

Domaine de compétence par
thème

SOUS-DOMAINE :

Environnement

Membres en exercice : 19

Présents : 11

Procurations : 0

Votants : 11

Secrétaire de séance :
LOPEZ Quentin

CONVOCAION EN DATE DU :
12 Février 2026

AFFICHAGE EN DATE DU :
12 Février 2026

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPÔT EN SOUS
PREFECTURE LE :

ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

N° : 2026_09

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Syndicat Mixte du Delta de l'Aude**

Séance du Comité syndical du : 17 Février 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept février, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 Chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :**La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Quentin LOPEZ, titulaire

Monsieur André-Luc MONTAGNIER, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant

Monsieur Jean-François CID, suppléant

Madame Dominique LORENZO-MACIAS, suppléante

Monsieur Eric RENVOISE, suppléant

La Communauté de Communes « La Domitienne » :**La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :**

Monsieur Jacques MAURAND, suppléant

Absents suppléés :**La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Michel JAMMES, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant

Madame Alexia LENOIR, titulaire, membre du Bureau, titulaire représentée par Monsieur Jean-François CID, suppléant

Monsieur Grégory DELFOUR, titulaire, représenté par Madame Dominique LORENZO-MACIAS, suppléante

Madame PONS-PELOFY Sophie, titulaire représentée par Monsieur Eric RENVOISE, suppléant

La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :

Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Jacques MAURAND, suppléant

Objet : Aménagement du Rec de Veyret : Demande d'autorisation de travaux pour les études des Montjoies

Le programme d'actions de prévention des inondations Aude et Berre 2023-2028 (PAPI 3), s'inscrit dans la continuité de la politique de prévention des risques d'inondations engagée en 2002 avec la création du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) et affirmé par la contractualisation avec l'Etat du premier PAPI 2006-2015, et du second PAPI 2015 - 2022.

Le PAPI 3 de l'Aude et de la Berre, signé le 9 janvier 2023, comprend 81 actions pour un montant initial de soixante-quinze millions deux cent soixante-dix mille euros (75 270 000 €). Un avenant n°1 a été signé en 2024, portant le montant de l'action 6.12 (travaux de gestion des écoulements au droit des enjeux habités de Trèbes) d'un million neuf-cent mille euros (1 900 000 €) à deux millions quatre-cent quarante mille euros (2 440 000 €), soit un montant total du PAPI3 à soixante-quinze millions huit cent dix mille euros (75 810 00€).

Cet avenant n°1 a également permis d'acter le changement de maîtrise d'ouvrage pour les actions 6.12 "*Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Trèbes, Aude*" et 7.02 "*Etudes et travaux de réalisation d'un système d'endiguement - Carcassonne (Laprade), Aude*" en raison du transfert de compétences GEMAPI sur le périmètre des berges du fleuve Aude de Carcassonne Agglo au SMMAR (cf. délibération de Carcassonne agglo en date du 12 avril 2024), actée dans le cadre d'une réflexion stratégique globale portée par le SMMAR, ses syndicats adhérents et les intercommunalités du territoire.

Aujourd'hui à mi-parcours du PAPI 3 Aude et Berre, il apparaît nécessaire d'ajuster le programme d'actions à la réalité du territoire.

Le présent avenant n°2 vise ainsi à optimiser le programme d'actions du PAPI3, à enveloppe financière constante, afin de garantir une continuité des études et des travaux qui assurera la mobilisation continue des acteurs du territoire, dans la perspective d'un PAPI 4 Aude et Berre dont la construction débutera courant 2026 pour une labellisation visée à l'horizon 2029.

Le PAPI3 et la proposition du présent avenant n°2, s'inscrit pleinement dans les objectifs de la SLGRI en vigueur, et dans le cadre du PGRI applicable sur le territoire. Les modifications proposées dans le cadre du présent avenant n°2 ont fait l'objet de présentations lors :

- des réunions techniques bilatérales entre les Directions du SMMAR et de la DDTM de l'Aude ;
- du Comité Départemental de programmation GEMAPI réuni en date du date 20/01/2026, en présence des services de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Aude, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, et du SMMAR.

Les études opérationnelles de conception en phase AVP et PROjet selon l'avancée des réflexions et des études, ont permis de préciser certains éléments techniques et financiers des principales actions du PAPI3 en regard des éléments disponibles lors de la rédaction du projet de PAPI3. Ainsi il apparaît que certains montants d'études, ainsi que de travaux, ont pu largement être précisés au cours de la 1ère période du PAPI3, et ces avancées permettent d'aboutir aux demandes de modifications reprises dans le cadre de cet avenant n°2.

Les précisions apportées par les avancées citées ci-dessus permettent de proposer des modifications opérationnelles ayant pour objectif de faire aboutir, dans les délais du PAPI3, les travaux de protection contre les inondations et d'avancer sur les principales études opérationnelles, sans remettre en cause la stratégie globale du PAPI.

Le présent avenant n°2 vise ainsi à optimiser le programme d'actions du PAPI3 afin de garantir une avancée des actions nécessaire à leur mise en œuvre dans le cadre du PAPI3, et qui permettra la continuité des actions et assurera la mobilisation continue des acteurs du territoire.

Le présent avenant n°2, sans action nouvelle, à enveloppe financière constante de 75 810 000 € HT et sans déséquilibrer les axes du programme initial, est proposé en format « avenant simple ».

Les modifications des répartitions financières par axes sont présentées ci-dessous, et reprises dans le tableau financier en annexe :

- Animation : sans modification
- Axe 1 : - 28.354%
- Axe 2 : - 31.579%
- Axe 3 : + 32.258%
- Axe 4 : - 6.295%
- Axe 5 : - 14.91%
- Axe 6 : + 5.394%
- Axe 7 : - 5.978%

Le Président demande à l'assemblée d'approuver l'avenant n°2 au PAPI 3 ainsi que le tableau financier joint en annexe

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

<u>Pour</u> :	6 651.75 voix
<u>Contre</u> :	0 voix
<u>Abstention</u> :	0 voix

LE COMITE SYNDICAL

A L'UNANIMTE

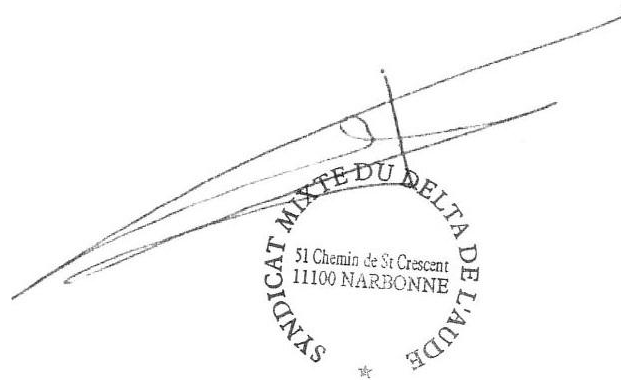
- **APPROUVE** L'avenant n°2 tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Narbonne, le 17 Février 2026

**Le Président,
Xavier BELART**



SYNDICAT MIXTE DU DELTA DE L'AUDE
51 Chemin de St Crescent
11100 NARBONNE
★



A22		A22		A22		A22		A22		A22		A22	
MAJ	Projet	Libellé de l'action	Nature d'intervention	Appréciation	Justification	Montant MPP initial	Montant MPP actualisé	Déca en Euro	variation par ans	variation par Euro			
9	PA0-1	Formation du PMP 3 - Co-financement Etat	IMMAN	Autre	/	700 000,00	700 000,00	0					
9	PA0-1	Formation du PMP 3 - Co-financement Europe	IMMAN	Autre	/	700 000,00	700 000,00	0					
1.1	PA-1	Montage réglementaire et réglementaire réglementaire relatives à la conception des plans, des études, des documents, des plans de gestion des risques, des études d'impact, et études d'impact, en vue de l'élaboration des documents de PMP et de la mise en œuvre de la réglementation de la protection civile	IMMAN	Autre	/	800 000,00	800 000,00	0					
1.2	PA-2	Etudes de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	275 000,00	275 000,00	0					
1.2	PA-2	Etudes de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	100 000,00	100 000,00	0					
1.4	PA-4	Mémoire de projet et caractérisation informationnelle et réglementaire / Formation des élus concernant les risques naturels	IMMAN	Autre	bonne	500 000,00	505 000,00	-295 000,00					
1.5	PA-5	Accès à l'information réglementaire réglementaire et réglementaire relatives à la conception des plans, des études, des documents, des plans de gestion des risques, des études d'impact, et études d'impact, en vue de l'élaboration des documents de PMP et de la mise en œuvre de la réglementation de la protection civile	IMMAN	Autre	bonne	500 000,00	500 000,00	-200 000,00	-450 000,00 €	-0,50%			
1.6	PA-6	Etudes de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	30 000,00	30 000,00	-30 000,00					
1.6	PA-6	Etudes de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	30 000,00	30 000,00	-30 000,00					
1.6	PA-6	Etudes de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	40 000,00	40 000,00	-40 000,00					
1.6	PA-6	Etudes de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	30 000,00	30 000,00	-30 000,00					
1.6	PA-6	Etudes de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	80 000,00	80 000,00	-80 000,00					
1.6	PA-6	Etudes de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	150 000,00	150 000,00	-150 000,00					
2.1	PA0-1	Etudes de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	400 000,00	400 000,00	0					
2.2	PA0-2	Etudes de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	400 000,00	200 000,00	-300 000,00	-800 000,00 €	-0,70%			
2.3	PA0-1	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	400 000,00	400 000,00	0					
2.3	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	200 000,00	200 000,00	0	800 000,00 €	30,28%			
2.3	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	300 000,00	1 400 000,00	500 000,00					
3.1	PA0-1	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	1 200 000,00	1 200 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	110 000,00	110 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	200 000,00	200 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	300 000,00	1 400 000,00	500 000,00					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	1 200 000,00	1 200 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	110 000,00	110 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	200 000,00	200 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	100 000,00	1 170 000,00	-130 000,00	-150 000,00 €	-4,38%			
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	200 000,00	200 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	100 000,00	100 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	1 100 000,00	900 000,00	-850 000,00					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	400 000,00	3,00	-440 000,00	-490 000	-14,91%			
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	1 200 000,00	1 200 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	2 200 000,00	2 200 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	1 200 000,00	1 200 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	1 200 000,00	1 200 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	800 000,00	2 220 000,00	1 440 000,00					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	20 000 000,00	20 000 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	120 000,00	120 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	400 000,00	3,00	-440 000,00					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	70 000,00	70 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	140 000,00	140 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	90 000,00	90 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	30 000,00	30 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	110 000,00	110 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	200 000,00	200 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	bonne	110 000,00	3,00	-110 000,00					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	400 000,00	400 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	30 000,00	30 000,00	0					
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	120 000,00	3,00	-320 000,00	1 500 000,00 €	5,39%			
3.2	PA0-2	Etude de faisabilité de la réglementation civile	IMMAN	Autre	/	200 000,00	200 000,00	0					



6.7	PA6.7	Travaux d'aménagement hydraulique - Villeret (Lot Colagne) ; Sévret (dans une de l'entretien d'entretien de sites)	Syndicat Mûle Aude Centre	Revenu	la poursuite des études techniques durant les 3 premières années du PNP1 a permis de préciser le projet et d'anticiper le coût de ce dernier. Il apparaît que le montant prévisionnel défini en phase PNP1 est insuffisant au regard des besoins techniques	1 000 000,00	1 240 000,00	100 000,00
6.8	PA6.8	Travaux d'aménagement hydraulique - Les sur Odeu ; Tourneux (dans une de l'entretien d'entretien de sites)	Syndicat Odeu-Journe-Léou	Revenu	la poursuite des études techniques durant les 3 premières années du PNP1 a permis de préciser le projet et d'anticiper le coût de ce dernier. Il apparaît que le montant prévisionnel défini en phase PNP1 est insuffisant au regard des besoins techniques	2 870 000,00	4 050 000,00	880 000,00
6.9	PA6.9-a	Travaux de gestion des accouplements au droit d'ouvrage habités - Parties les bords ; Sals	Syndicat Haute Vallée de l'Aude	/	/	170 000,00	170 000,00	/
6.9	PA6.9-b	Travaux de gestion des accouplements au droit d'ouvrage habités - Saint-Hilaire - Lespès	Syndicat Haute Vallée de l'Aude	/	/	800 000,00	800 000,00	/
6.10	PA6.10	Travaux de gestion des accouplements au droit d'ouvrage habités - Castelnaudary ; Villemur	Syndicat du Canal	/	/	2 730 000,00	2 730 000,00	/
6.11	PA6.11	Travaux de gestion des accouplements au droit d'ouvrage habités - Villeguier ; Tréport	Syndicat Mûle Aude Centre	Revenu	la poursuite des études techniques durant les 3 premières années du PNP1 a permis de préciser le projet et d'anticiper le coût de ce dernier. Il apparaît que le montant prévisionnel défini en phase PNP1 est insuffisant au regard des besoins techniques et du fait d'aménagement d'ouvrages par le subsideur	2 700 000,00	5 100 000,00	1 400 000,00
6.12	PA6.12	Travaux de gestion des accouplements au droit d'ouvrage habités - Tribou ; Aude	Syndicat Mûle Aude Centre	/	/	2 440 000,00	2 440 000,00	/
6.13	PA6.13-a	Travaux pilotes d'optimisation des champs d'expansion de sites en traversée urbaine de La Rochelle - Roussel	Syndicat Mûle Aude Centre	/	/	200 000,00	200 000,00	/
6.13	PA6.13-b	Travaux pilotes d'optimisation des champs d'expansion de sites - Villiers/Moussannes ; Orlat	Syndicat Mûle Aude Centre	Revenu	la poursuite des études techniques durant les 3 premières années du PNP1 a permis de préciser le fonctionnement hydraulique de cette zone trouble par les sites de 2016. La suppression de murets de bordure cause d'eau permettrait d'obtenir un meilleur débit hydraulique et de réduire ainsi le coût de la construction pour autant avoir (suffisamment) d'effet notable de protection des enjeux définis sur les sites, il est proposé de budgétiser cette action sur le montant de besoin versant (selon PNP1)	200 000,00	0,00	-200 000,00
6.14	PA6.14	Travaux de mise en service du canal de Courant	Syndicat du Canal de l'Aude	/	/	1 800 000,00	1 800 000,00	/
6.15	PA6.15	Travaux de gestion des accouplements au droit d'ouvrage habités - Roussel et Villemur ; Duré	Syndicat du Canal	/	/	120 000,00	120 000,00	/
6.16	PA6.16-a	Installations courantes des aménagements hydrauliques existants - Carle/Lezignan	Syndicat Haute Vallée de l'Aude	/	/	80 000,00	80 000,00	/
6.16	PA6.16-b	Installations courantes des aménagements hydrauliques existants - Bédou ; Riquiers ; Villeneuve/Séranon ; Laure/Séranon	Syndicat Mûle Aude Centre	/	/	80 000,00	80 000,00	/
6.16	PA6.16-c	Installations courantes des aménagements hydrauliques existants - Fauroux (Fauroux)	Syndicat Odeu-Journe-Léou	/	/	20 000,00	20 000,00	/
7.1	PA7.1	Poursuite des études de maîtrise d'œuvre engagées au PNP1 sur les rendites classées et non classées du long du Sauc Aude DDP	SBMIAH SPTA Aude	Revenu	la poursuite des études techniques durant les 3 premières années du PNP1 a permis d'affiner le fonctionnement hydraulique de la zone et de qualifier le site hydraulique de protection contre les crues des ouvrages présents en berge. Il apparaît que seuls 3 secteurs "sensibles" présentent un risque de production d'engorgement contre les sites et subissant la poursuite des études techniques en vue de sécuriser les ouvrages et de garantir leur tenue dans le cadre d'un processus de classement en DR	1 500 000,00	400 000,00	-640 000,00
7.2	PA7.2-a	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Castelnaudary ; La Chapelle ; Aude	SBMIAH SPTA Aude	/	/	200 000,00	200 000,00	/
7.2	PA7.2-b	Travaux de réalisation d'un système d'endiguement - Castelnaudary ; La Chapelle ; Aude	SBMIAH SPTA Aude	/	/	4 800 000,00	4 800 000,00	/
7.2	PA7.2-c	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Saint-Nicolas/Aude ; Aude	Syndicat Mûle Aude Centre	/	la poursuite des études techniques durant les 3 premières années du PNP1 a permis d'affiner les contraintes et les montants des solutions techniques envisagées et de constater que ces dernières présentent une ACS fortement négative	220 000,00	220 000,00	0,00
7.2	PA7.2-d	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Castelnaudary/Roussel ; Vallées des gorges et du Sauc	Syndicat Odeu-Journe-Léou	/	/	220 000,00	220 000,00	/
7.2	PA7.2-e	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Armissan ; Mayral	Syndicat du Canal de l'Aude	/	/	440 000,00	440 000,00	/
7.4	PA7.4	Poursuite des études sur rendites classées et non classées du Fouquet	Syndicat du Canal	Revenu	la poursuite des études techniques durant les 3 premières années du PNP1 a permis d'affiner le fonctionnement hydraulique de la zone et de qualifier le site hydraulique des digues du Fouquet (pour l'Etat) non classées en système d'endiguement. A ce jour il est nécessaire de statuer sur le devenir de ces ouvrages. Des études complémentaires seront préalablement réalisées mais le montant à titre du PNP1 paraît surdimensionné	770 000,00	490 000,00	-310 000,00
7.4	PA7.5	Poursuite des études sur rendites classées et non classées de VNF - Narbonne ; Canal de la Robine	Syndicat du Canal de l'Aude et SBMIAH au SE DE 2026	/	MODIFICATION DE MATRISE D'OUVRAGE - SBMIAH	600 000,00	600 000,00	/
7.4	PA7.6-a	Etudes de réalisation d'un système d'endiguement - rendite aval de Courant ; Rev. d'Etat de l'Aude et berges du canal de grand évier	Syndicat du Canal de l'Aude et SBMIAH au SE DE 2026	/	MODIFICATION DE MATRISE D'OUVRAGE - SBMIAH	480 000,00	480 000,00	/
7.4	PA7.6-b	Etude de confortement des diaphragmes du Canal de la Robine non matricielle - aval de Narbonne ; Aude	Syndicat du Canal de l'Aude	/	/	160 000,00	160 000,00	/
7.4	PA7.6-c	Etude de confortement du système d'endiguement "protection 1987" - Causse d'Aude ; Aude	Syndicat du Canal de l'Aude et SBMIAH au SE DE 2026	/	MODIFICATION DE MATRISE D'OUVRAGE - SBMIAH	160 000,00	160 000,00	/
7.4	PA7.7-a	Poursuite des études de protection contre le submersion marine - Fleury d'Aude, Saint-Pierre-La-Mer, Narbonne (La Nautiliac), Régis, Vendres, Goussan (plan d'actions stratégique de l'Etat) le Canal Narbonne (avant un projet d'endiguement)	Syndicat du Canal de l'Aude	/	/	800 000,00	800 000,00	/
7.4	PA7.7-b	Poursuite des études de protection contre le submersion marine - Canal La Robine ; Aude	Syndicat Bords et Odeu	/	/	220 000,00	220 000,00	/
7.4	PA7.8	Poursuite des études de maîtrise du niveau de protection du système d'endiguement de l'Espirat - Sigean ; Biers	Syndicat Bords et Odeu	Revenu	la poursuite des études techniques durant les 3 premières années du PNP1 a permis d'affiner les contraintes et les montants définis dans le cadre de l'Etat	200 000,00	600 000,00	200 000,00
7.4	PA7.9	Travaux de confortement du système d'endiguement existant - Clouzet ; Sigean	Syndicat Mûle Aude Centre	/	/	400 000,00	400 000,00	/
7.10	PA7.10-a	Travaux de stabilisation de berges au droit d'ouvrage habités sur le Clouzet et Orlat	Syndicat Mûle Aude Centre	/	/	200 000,00	200 000,00	/
7.10	PA7.10-b	Travaux de stabilisation de berges au droit d'ouvrage habités sur l'Espirat/Oude	Syndicat Mûle Aude Centre	/	/	800 000,00	800 000,00	/
7.11	PA7.11-a	Installations courantes des systèmes d'endiguements existants - Bédou ; Clouzet	Syndicat Mûle Aude Centre	/	/	80 000,00	80 000,00	/
7.11	PA7.11-b	Installations courantes des systèmes d'endiguements existants - Roussel ; Tréport	Syndicat Bords et Odeu	/	/	40 000,00	40 000,00	/
7.11	PA7.11-c	Installations courantes des systèmes d'endiguements existants - Causse d'Aude ; digues et diaphragmes des basses plaines de l'Aude	Syndicat du Canal de l'Aude	/	/	200 000,00	200 000,00	/

75 810 000,00 75 810 000,00

-70 000,00 € -6,97%